Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 17 juin 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 11 avril 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Responsable Ressources Humaines du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Délibération n° D–2024–12 (17/06)

OBJET : Procès-Verbal du Comité Syndical du 14 février 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 février 2024, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 février 2024, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	6
Contre	
Abstention	

Fait à Digne-les-Bains le 17 juin 2024.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THÉÂTRE 04
DÉPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du mercredi 14 février 2024 à 14 heures

PRÉSENTS :

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte
Sandra FAURE, 1er Vice-Présidente du syndicat mixte, représentant DLVA (en visio)
Claude FIAERT, 2ème Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Isabelle MORINEAUD, représentante du Département
Fabienne KREBAZZA, représentante DLVA (en visio)
Pierre CATILLON, représentant du Département
Alain DELSAUX, représentant du Département
Sylvie SANCHEZ responsable administrative du conservatoire
Benoît PAILLARD, Directeur de l'antenne de Digne
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA
Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels

EXCUSE :

Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglo
Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglo
Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 6/02/2024

La Présidente remercie l'ensemble des participants pour la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire. La Présidente remercie particulièrement le Conseil départemental qui fait un effort particulier avec une aide spécifique et exceptionnelle qui permet de financer en partie les actions du conservatoire dans certains collèges. Les deux agglomérations prennent également leur part, la Présidente les en remercie.
La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport R-2024-02 - Compte financier unique 2023

Les différents éléments du compte financier unique de la section de fonctionnement et de la section d'investissement pour l'année 2023 sont présentés à l'assemblée.

Pour la section de fonctionnement
Le montant des recettes encaissées au cours de l'année 2023 s'élève à 2 363 309,26 € et le montant total des dépenses s'élève à 2 382 372,27€
Le résultat cumulé de fonctionnement de clôture est de – 19 063,01€

Pour la section d'investissement
le montant total des recettes encaissées au cours de l'année 2023 s'élève à 109 256,32 €.
Le montant total des dépenses pour l'année 2023 s'élève à 23 473,52 €
Le résultat cumulé de clôture d'investissement s'élève à 85 782,80 €

Il est proposé de passer au vote du CFU.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R-2024-03 - Reprise du résultat de l'exercice 2023 au BP 2024
La Présidente propose de procéder à l'affectation du résultat de clôture constaté dans le compte financier unique 2023 au Budget primitif 2024.

La section de fonctionnement de l'exercice 2023 enregistre un résultat de clôture négatif de **– 19 063,01 €.**

La section d'investissement de l'exercice 2023 enregistre un résultat de clôture de **85 782,80 €.**

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la manière suivante :

- **– 19 063,01 €** en section de fonctionnement
- **85 782,80 €** en section d'investissement

La Présidente soumet au vote cette d'affection du résultat 2023 au BP 2024

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport n° R-2024-04
Approbation du budget primitif et du réglement budgétaire financier pour l'année 2024

La Présidente présente la prévision budgétaire 2024.
La section de fonctionnement en dépenses et en recettes est proposée à 2 402 851 € soit une augmentation de 1,5% par rapport au BP+DM 2023 €.

Les principales recettes sont les suivantes :

Etat – Direction régionale des affaires culturelles	110 000 €
Conseil départemental des Alpes de Haute Provence	590 000 €
Provence Alpes agglomération	560 536 €
Durance Luberon Verdon Agglomération	730 464 €
Reprise du résultat de fonctionnement cumulé	**- 19 063,01 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 402 851 €

La Présidente rappelle qu'un audit a été commandé par le Conseil départemental et permettra de redéfinir les clés de répartition entre les trois financeurs.
Sylvie Drujon précise qu'en l'attente de cet audit elle n'a pas proposé de réforme structurante pour l'établissement. Il y a des pistes auxquelles nous réfléchissons mais sur le budget 2024 nous avons gardé l'essentiel de l'activité. Pour pouvoir rester dans l'enveloppe fixée il a fallu réduire certaines activités et refuser ou diminuer des projets, ce qui a engendré un sentiment de frustration de certains professeurs et des usagers.
De plus ce budget ne nous permettra pas de faire face à des imprévus comme le remplacement de professeurs malades ou accidentés. C'est donc un budget stressant mais nous allons tenir et espérons que nous n'aurons pas de mauvaise surprise.

La section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes est proposée à 128 791,26 €.

Il n'y avait pas eu d'acquisition d'instruments ni de matériel en 2023, certains investissements sont devenus incontournables. Ils font l'objet d'une demande de subvention auprès de la région SUD.

En l'absence d'observations, la Présidente soumet au vote le budget 2024 et le règlement budgétaire et financier.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport R-2024-05
Convention relative aux contributions financières 2024

La Présidente rappelle que les statuts du syndicat mixte ont été modifiés lors du Comité syndical du 13 mars 2017 et votés par les assemblées délibérantes des trois collectivités, membres statutaires.

L'article 13-3 relatif aux participations financières stipulait : « *Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget* ».

Lors du Comité syndical du 3 juin 2021, l'article 13-3 a été modifié en prorogeant le même mode de financement jusqu'au 31 décembre 2024.

Le projet de convention fixant le montant des participations 2024 de Durance Luberon Verdon agglomération, de Provence Alpes agglomération et du Conseil départemental 04 ainsi que l'échéancier de mandatement est commenté par l'assemblée.
Sylvie Sanchez et Sylvie Drujon rappellent que cet échéancier doit être strictement respecté afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie du syndicat.

La Présidente soumet au vote la convention.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° R 2024 – 06
Demande de subvention pour l'année 2024 au titre du dispositif INSTRUMENTARIUM de la Région Sud PACA

La Région Sud par le biais de son dispositif INSTRUMENTARIUM met en œuvre les modalités d'aide à l'acquisition d'instruments et de matériels de musique sur la base d'une intervention à hauteur de 60 % du programme d'acquisition plafonné à 50 000 €.

Le conservatoire n'ayant fait aucune acquisition lors de l'exercice 2023 il est devenu nécessaire de remplacer certains instruments ou de compléter le par instrumental.

Le programme prévisionnel d'investissement proposé pour l'année 2024 figure en annexe. Sur la base des devis fournis, le montant total hors taxes est estimé à
48 054,82 €.

Le montant de subvention correspondant à 60 % du montant hors taxes est estimé à
28 832,89 € arrondi à **28 832 €**
La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport R-2024-07
Adaptation du tableau des cadres d'emplois

La Présidente propose de créer trois postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe et de modifier le tableau des cadres d'emplois afin de répondre aux besoins en matière d'enseignement de la façon suivante :

Danse classique

- Intégration sur le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 16 heures pour l'antenne de Manosque à compter du 1er septembre 2024 d'un AEA 1ère classe, l'enseignant étant lauréat du concours de professeur.

Le poste de PEA classe normale figure vacant au tableau des cadres d'emplois (poste du professeur de théâtre parti en retraite) et il n'est donc pas nécessaire de créer le poste.

- Augmentation du temps de travail de 18h à 20h d'une assistante d'enseignement artistique principal de 1ère classe de danse classique de l'antenne de Digne les Bains à compter du 1er septembre 2024.

Le poste à temps complet dans le cadre d'emploi des AEA figurera vacant à compter du 1er septembre 2024 (batterie) et il n'est donc pas nécessaire de créer le poste.

Discipline hautbois

- Intégration sur un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 8 heures à compter du 1er septembre 2024 ; l'assistante d'enseignement artistique 1ère classe étant lauréate du concours de professeur.

Le poste de PEA classe normale figurera vacant au tableau des cadres d'emplois (poste du précédent professeur de hautbois) et il n'est donc pas nécessaire de créer le poste.

Discipline batterie

- L'enseignant est actuellement sur un poste d'AEA à temps complet. Il souhaite diminuer son temps d'enseignement à 50 % soit 10h et n'intervenir que sur l'antenne de Digne les Bains. Un poste de 10h sera vacant au tableau des cadres d'emploi à compter du 1/09/2024. Il est proposé de créer un poste à 10h pour l'antenne de Digne les Bains.

Discipline trompette

- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à 16 heures à compter du 1er mars 2024.

Discipline flûte traversière

- Création d'un poste dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à 13 heures à compter du 1er septembre 2024.

Ces propositions ont fait l'objet d'une présentation sous forme de question diverse en comité syndical du 16/11/2023 et ont recueilli un avis favorable des élus.

Les suppressions de postes seront présentées en comité social territorial et comité syndical de cet automne.

La Présidente soumet au vote. *Adopté à l'unanimité.*

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport n° R- 2024 – 08
Organigramme du conservatoire

La Présidente présente le nouvel organigramme des agents du conservatoire, modifié suite au recrutement de la Directrice Générale, ainsi que les fiches de poste de la directrice générale et du directeur de l'antenne de Digne les Bains.
Cet organigramme a été présenté au Comité Social territorial.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° R–2024-09
Recrutement d'un agent en CAE-PEC

La Présidente propose le recrutement d'un agent en parcours emploi compétences (PEC),

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun est fixé à 60 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale » tous publics prioritaires.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

La personne recrutée est un jeune homme de 27 ans, élève du conservatoire depuis de nombreuses années, qui a de multiples compétences qu'il pourra mettre au service du conservatoire : tenue de la partothèque, inventaire et classement du parc instrumental, missions d'accueil ponctuel, accord des clavecins, accompagnement au piano des élèves de Cycle 1.
Sylvie Drujon salue l'accompagnement de l'équipe précédente, directeurs et professeurs, qui ont su le guider dans son apprentissage, et mettre en valeur ses grandes qualités musicales.
Pierre Catillon connait ce jeune homme et se réjouit de le voir intégrer le conservatoire officiellement. Un parcours de formation lui sera proposé dès la rentrée 2025.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport n° R–2024–10
Convention de mise à disposition de locaux par Durance Luberon Verdon agglomération au conservatoire

Durance Luberon Verdon agglomération met à disposition du syndicat mixte du conservatoire des locaux pour exercer une mission de service public d'enseignement musical, théâtral et chorégraphique situés à Manosque aux adresses suivantes :

- bâtiment principal – rue des Ecoles
- bâtiment danse et théâtre – rue de la Fraternité

La convention de mise à disposition des locaux détaillant les modalités d'occupation est jointe en annexe.

La facture d'éléctricité, auparavant prise en charge par la DLVA, sera désormais payee par le conservatoire. La somme inscrite au budget prévisionnel est de 20000 €, somme établie selon les prévisions des techniciens de DLVA.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18.06.24
ID : 004-250400868-20240617-1220241706-DE

Rapport n° R–2024–11 (14/02)
Demande de subvention exceptionnelle auprès du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

La Présidente présente l'action des classes à horaire aménagé de musique, danse et théâtre en direction des élèves des collèges. Le coût de l'action est estimé à 65 451 €.
Une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € est sollicitée auprès de la Direction de la culture du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la Présidente clôture la réunion du comité syndical à 15h15